

Coup d'Oeil



sur



Fontenoy
sur *Moselle*

Bonne Année 2000

IMPORTANT

Communiqués de dernière minute

Objets encombrants :

Le site des conteneurs place de la gare n'est pas une décharge, ni un dépôt d'objets hétérogènes .

Les pièces automobiles usagées, les vieux jouets en plastique n'y ont par leur place . Ce matériel doit être mis sur le trottoir la veille au soir, lors du ramassage des objets encombrants (voir calendrier Espace et descriptif du tri sélectif)

Matières fermentescibles (déchets verts)

En raison du renforcement de la législation sur la protection de la qualité de l'eau distribuée à la population , le dépôt des matières fermentescibles est interdit sur les terrains situés dans le périmètre rapproché des stations de pompage et des réservoirs .

En conséquence, et pour le bien de tous, les personnes qui se débarrassent de branches, feuilles, mousses autour de ces lieux doivent cesser de le faire.

Pour le moment, ces matières peuvent être mises sur un pourrissoir dans sa propriété ou mises au ramassage des ordures ménagères .

Le District envisage la mise en place de bennes à déchets verts, sous réserve que l'on y mette pas autre chose

Merci de votre civisme .

Accès à la forêt (communale ou privée)

A la suite des dégâts provoqués par la tempête du 26 décembre 1999, le Préfet a interdit l'accès aux forêts jusqu'au 15 janvier puis au 15 février 2000 (sauf professionnels)

Cette dernière date n'a été donnée qu'à titre provisoire, car le Préfet lève cette interdiction dans les communes , au fur et à mesure que la sécurisation soit réalisée par des professionnels . Ce n'est pas encore le cas pour Fontenoy . Les entreprises sont débordées . Cependant, il y en a une qui doit intervenir très prochainement pour ouvrir les principaux accès .

Ensuite, avec la collaboration de l'ONF, la Commune tentera de vendre tout ou en partie des chablis (bois abattus par les intempéries) , ce qui aura pour effet de sécuriser la forêt, ceci jusqu'au 30 juin 2000 .

Les cessionnaires seront alors invités à l'exploitation des menus produits .

En attendant, pas de promenades en forêt, ni même dans certaines lisières .

Affaire à suivre

SOMMAIRE

INFORMATIONS 2000

Mairie

Ecoles

Ordures ménagères

Effets tempête

O.P.A.H.

Lotissement

Remerciements

RETROSPECTIVE 1999

Nouveaux habitants

Naissances

Mariages

3e Rencontre des "Fontenoy"

EFFECTIFS

Ecole maternelle « LA PASTORALE » à AINGERAY 53 élèves

Mlle COLLOT 29 élèves : 8 TPS + 21 PS
Mlle DIGUET 24 élèves : 15 MS + 9 GS

Ecole primaire « Robert DESNOS » à AINGERAY " 45 élèves

Mr STRENTZ 23 élèves : 6 GS + 17 CP
Mr DUFRENOY 22 élèves : 10 CM1 + 12 CM2

Ecole primaire de SEXÉY LES BOIS 43 élèves

Mme ARNOULD 21 élèves : 21 CE
Mme GUEVIN
Mme BEGLE 22 élèves : 14 CE2 + 8 CM1

TOTAL R.P.I. = 141 élèves

HORAIRES DES BUS 1999/2000

	Matin	Fin Matinée	Après-midi	Soir
AINGERAY (Maternelle)	7 h 58		13 h 00	
AINGERAY (Bas village)	8 h 00		12 h 55	
FONTENOY	8 h 07	11 h 10	13 h 07	16 h 40
SEXÉY	8 h 15	11 h 15	13 h 15	16 h 15
AINGERAY (Bas village)	8 h 20	11 h 20	13 h 20	16 h 20
AINGERAY (Maternelle)	8 h 25	11 h 30	13 h 25	16 h 30

Communiqué d'Espac

Au Président

Aux Maires

Du District de Hazelle

W **ESPAC**

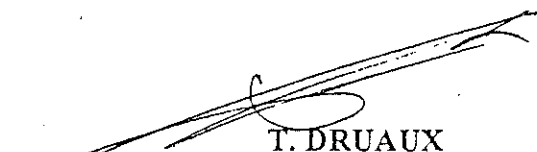
" Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le planning de collecte des gros objets de votre Commune pour l'année 2000.

Il serait souhaitable que les gros objets soient sortis la veille et nous vous demandons de bien vouloir en informer vos administrés.

Nous vous rappelons également, que tous les objets cités ci-dessous sont totalement proscrits et ne seront en aucun cas collectés lors du passage du camion :

- les fûts pleins et les bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses),
- les bidons de peinture non vidés,
- les batteries,
- les bidons d'huile,
- les carcasses de voitures et de machines outils ou agricoles,
- la pierre, le béton, la terre,
- les ordures ménagères,
- les explosifs,

- les bouteilles de gaz,
- les extincteurs,
- les rouleaux de fils de fer, treillis soudés, grillages et câbles métalliques,
- les produits radio actifs,
- les pneumatiques de camion, tracteurs; etc....


T. DRUAUX
Attaché d'Exploitation

AUTRES RAPPELS

Le ramassage des ordures ménagères a lieu à Fontenoy :

- dans la nuit du dimanche au lundi
- dans la nuit du mercredi au jeudi
- il y a un décalage de 24 heures si les lundis et jeudis sont fériés

Le bac à ordures : extraits de l'arrêté municipal du 08 juillet 1998 (articles 1,2 et 3)

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de TOUL

Canton de TOUL-NORD

Commune de FONTENOY SUR MOSELLE

REGLEMENTATION DE LA SORTIE DES BACS A ORDURES

Le Maire de Fontenoy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-28, L2212-1, L2212-2 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu la convention passée avec le District, la Commune et ESPAC en date du 1er janvier 1996

Vu l'obligation pour le Maire de faire respecter cette convention,

Considérant que cette demande implique une occupation temporaire du domaine communal,

ARRETE

Art 1: Tous les administrés ayant un bac à ordures, mis à disposition à titre gratuit par le District de Hazelle, doivent l'entretenir et en prendre soin.

Art 2: Ils doivent le mettre à l'extérieur, dans un endroit accessible le soir où la collecte aura lieu; une fois celle-ci effectuée, les bacs devront être rentrés à l'intérieur des propriétés ou des maisons.

Art 3: En cas de perte ou de vol, le remboursement des bacs à ordures sera exigé par le District.

TRI SELECTIF

CE QUI EST PROSCRIT DOIT ETRE MIS DANS LE BAC

OU AUX OBJETS ENCOMBRANTS

Je dépose dans le conteneur à
**journaux,
magazines**

Pas de sac plastique

LES JOURNAUX - MAGAZINES - PROSPECTUS

BOITES CARTONS - SACS PAPIER - BRIQUES ALIMENTAIRES

ne déposez pas

PAPIER GRAS

FILM PLASTIQUE ENVELOPPANT LES REVUES

Je dépose dans le conteneur à
verre

Pas de sac plastique, emballages bien vidés

LES BOCAUX / POTS

LES BOUTEILLES

ne déposez pas

VAISSELLE EN VERRE

COUVERCLE ET CAPSULE

AMPOULE

PORCELAINE FAIENCE

POT DE FLEURS

Je dépose dans le conteneur à
plastique

Pas de sac plastique

LES BOUTEILLES TRANSPARENTES EN PLASTIQUE

De préférence sans bouchon.

LES FLACONS OPAQUES EN PLASTIQUE

ne déposez pas

PLASTIQUE AGRICOLE

FILM PLASTIQUE

PRODUIT TOXIQUE

BOUTEILLE D'HUILE

PETIT EMBALLAGE

Je dépose dans le conteneur à
métaux

Pas de sac plastique

LES EMBALLAGES METALLIQUES

ne déposez pas

BARQUETTE POLYSTYRENE

EFFETS DE LA TEMÊTE DU 26 DECEMBRE 1999 SUR LES BIENS COMMUNAUX

ESTIMATION DES COÛTS

Eglise

- toiture : 11 500 F
- croix et coq du clocher : 67 700 F
- vitraux : 55 550 F

Ensemble des bâtiments communaux :

Infiltrations d'eau de pluie, dégâts non chiffrés, heureusement limités par l'intervention rapide de Conseillers Municipaux .

Panneaux de signalisations : 2000 F

Eclairage public 10 000 F

Mise en sécurité du Chemin de Velaine

Remboursements

Ces frais seront couverts par l'assurance, qui appliquera la franchise et tiendra compte de l'avis de l'expert . Ce dernier évaluera surtout le degré de vétusté, notamment pour les vitraux . A ce jour, l'expert désigné, submergé de travail, ne s'est pas encore manifesté .

LA FORÊT :

Le degré de dévastation ne peut être véritablement estimé, compte tenu de l'inaccessibilité .
On l'estime , empiriquement, de 40% à 50%.
Notre forêt, dans laquelle le bois d'œuvre de qualité est rare, est d'un faible rapport.

On peut en juger par le tableau communiqué par l'ONF :

Rapport moyen sur 10 ans (1990 à 1999) actualisé en francs 1999 :

Forêt Communale	Superficie	Revenu /ha/an
Fontenoy	114,09	223,00 F
Gondreville	710,66	1136,00 F
Sexey	122,62	1407,00 F
Velaine	92,44	680,00 F

CONVENTION DE CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE CHARGEE DE MUTUALISER LES OPERATIONS FINANCIERES FORESTIERES INDUITES PAR

LA TEMPETE DU 26 DECEMBRE 1999

Vu les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations concordantes des communes pour lesquelles les conseils municipaux ont émis un avis favorable à la création d'une entente intercommunale,

Considérant la volonté des communes d'instituer à l'échelle des communes qui le souhaitent un dispositif reposant sur un principe d'entraide mutuelle afin de gérer au mieux des intérêts de chacun les conséquences des dégâts de la tempête du 26 décembre 1999,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Il est créé entre les communes de une entente intercommunale dont l'objet, est de mutualiser les dépenses et recettes d'exploitation forestière à compter de la campagne 1999/2000.

Article 2 : Dépenses prises en compte

Les dépenses forestières des communes prises en compte pour l'application de la présente convention sont les suivantes :

- débarrage des routes forestières carrossables,
- abattage, débardage des grumes (y compris pour les bois mis en vente le 18/01/00),
- frais de garderie,
- création de places de stockage,
- remise en état des routes forestières carrossables,
- mise en sécurité des bois (arbres dangereux),
- dépenses de gestion du dispositif de mutualisation.

Celles-ci seront soumises au contrôle de l'ONF.

Article 3 : Recettes prises en compte

Les recettes forestières des communes prises en compte pour l'application de la présente convention sont les suivantes :

- vente de bois d'oeuvre (hors taxe pour les communes assujetties à la TVA), y compris la vente du 18/01/00 à FOUG,
- subvention relatives aux dépenses citées à l'article 2,
- intérêts de la capitalisation.

La Commune a donc toujours dû fournir un effort financier pour son entretien, cet effort étant plus conséquent actuellement, puisqu'il faut faire procéder au débardage et à la mise en sécurité par des professionnels .

Cessions pour bois de chauffage

Il y a peu de chance qu'il reste du bois d'œuvre à vendre , par contre , il y aura du bois de chauffage .

En collaboration avec l'ONF, il sera fait appel aux cessionnaires (affouagistes) dès que la forêt sera accessible et dans la mesure du possible , mise en sécurité .

Le travail en forêt n'a jamais été sans risque et l'est encore moins maintenant .

Le Conseil Municipal décidera des dates et des tarifs au moment opportun.

MUTUALISATION

Afin de réaliser un programme cohérent :

- de nettoyage, de mise en sécurité, de vente, de réhabilitation de l'ensemble des forêts domaniales, communales et privées du département
- afin d'empêcher une chute trop importante du cours du bois
- afin de pouvoir présenter des dossiers conséquents pour l'obtention d'aides.

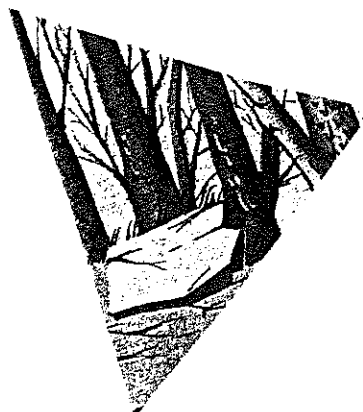
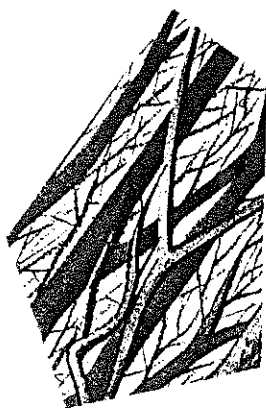
les pouvoirs publics ont vivement conseillé aux Communes de créer une entente intercommunale, dont les modalités ont été définies au cours de diverses réunions (voir convention de mutualisation jointe)

La Commune de Fontenoy a décidé de collaborer avec les Communes de Velaine En Haye, Sexey Les Bois, Gondreville et Aingeray, de souscrire à l'Entente Intercommunale pour la Mutualisation , les 19 et 31 janvier derniers .

Le Conseil Municipal a désigné :

Mme BLUETTE, Maire
Mr GEOFFROY, Adjoint
Mr GERARD, Conseil Municipal

comme délégués à cette structure .



OPAH

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Le 29 mars 1999, le District de Hazelle a décidé de prendre la compétence OPAH dans sa phase : étude préalable . Le Conseil Municipal de Fontenoy entérine cette décision le 03 septembre 1999 .

Des questionnaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres et un état des lieux a été fait par le C.A.L. (Centre d'Amélioration du Logement)

Le document relatant les résultats de cette enquête réalisée dans les communes citées au verso , peut être consulté en mairie .

Lors de sa séance du 09 décembre 1999, le Conseil Municipal adhère à la suite de cette opération : le suivi-animation qui sera pris en compte ultérieurement par le District de Hazelle

Note de synthèse du C.A.L.

LES COMMUNES DES BASSINS D'HABITAT DE Foug ET DE GONDREVILLE SE MOBILISENT EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS

Au cours de l'été 1999, les habitants des 11 communes qui composent les bassins d'habitat de Foug et de Gondreville ont été sollicités dans le cadre d'une enquête sur l'amélioration de l'habitat, par le Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe-et-Moselle.

Le rendu définitif de cette étude s'est effectué le 1^{er} Décembre dernier, en présence des élus des communes de Aingeray, Avrainville, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Jaillon, Laneuveville-derrière-Foug, Sexe-les-Bois, Trondes et Villers-Saint-Etienne, sous la Présidence de Monsieur Michel LAMAZE, Maire de Foug, mandataire délégué des 11 communes pour cette opération.

Quels ont été les résultats de cette étude ?

Monsieur TSIAIRAS, Directeur du CAL et Monsieur DELANOE, Chargé d'Etudes, ont évoqué les résultats obtenus.

Ainsi :

- 2 571 propriétaires ont été contactés,
- 513 personnes ont répondu, soit plus d'un propriétaire sur cinq.

Ces réponses par courrier, qui ont été complétées par des visites sur le terrain (... vous avez sans doute été nombreux à remarquer les enquêteurs qui ont sillonné nos communes...), ont révélé que :

- Le manque de confort reste très présent (beaucoup de logements anciens ne disposent toujours pas de chauffage central par exemple) ;
- Plus de 300 propriétaires envisagent de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans ;
- Nombre de logements restent vacants (7,2 % du parc) alors même que la demande en locatifs est très forte (on l'estime entre 26 et 32 par mois sur l'ensemble des 11 communes). Ces logements, souvent inconfortables et en centre-ville, permettraient s'ils étaient rénovés, d'améliorer le cadre de vie des communes et offriraient en particulier à nos jeunes des possibilités de se loger sur place.

Le nombre de logements locatifs précisément est très limité sur notre secteur alors que se multiplient les sollicitations auprès des mairies (... que l'on soit de la commune, de l'agglomération nancéienne ou toulouise, on se déplace facilement pour habiter sur les bassins de Foug et Gondreville).

L'ensemble de ces résultats, presque inespérés, ont incité les élus à s'engager dans une procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, qui permettra d'apporter des aides techniques et financières aux propriétaires qui engageront des travaux.

A noter que cette opération sera très bénéfique pour les artisans locaux, car elle est susceptible de générer un volume de travaux de l'ordre de 20 000 000 F en 3 ans, grâce à la mobilisation d'environ 6 500 000 F de subventions destinées aux particuliers.

Les aides octroyées seront les suivantes :

- Des primes à l'amélioration de l'habitat (P.A.H.), d'un montant de 25 à 35 % du coût des travaux (plafonné) pour les propriétaires occupant un logement construit depuis plus de 20 ans, sous réserve de certaines conditions de ressources, et selon la nature des travaux envisagés (le remplacement d'une toiture, la création d'un chauffage central ou de sanitaires par exemple...).
- Des subventions de l'ANAH allant de 25 à 35 % du coût des travaux (plafonné), pour les propriétaires de logements de plus de 15 ans destinés à la location, qu'ils soient vacants ou déjà loués.
- Des subventions du Conseil Régional, au titre du Fonds Régional de Développement de l'Habitat (FRDH), complémentaires aux aides de l'ANAH, pour la réhabilitation de logements destinés à la location.

Des négociations sont actuellement en cours entre les différents partenaires concernés. Leur aboutissement, dans les semaines à venir, permettra d'arrêter les objectifs et les moyens financiers définitifs, et sera suivi d'une vaste campagne d'information auprès de la population.

ATTENTION... TRES IMPORTANT...

L'opération ne commencera qu'au cours du premier trimestre de l'an 2000. Renseignez-vous... mais n'engagez pas les travaux avant d'avoir obtenu un accord officiel pour l'obtention d'une aide !

L'OPAH n'a pas d'effet rétroactif, et les travaux commencés avant cet accord ne pourront être subventionnés.

**L'EVOLUTION DE LA POPULATION
DE 1982 A 1999**

	popu				en 1999		
	en 1982	en 1990	Nombre	%		Nombre	%
Aingeray	412	585	- 168	+ 41	638	+ 53	+ 9
Avrainville	132	144	+ 12	+ 9	170	+ 26	+ 18
Fontenoy/Moselle	229	224	- 5	- 2	194	- 30	- 13
Foug	3048	2873	- 175	- 6	2818	- 55	- 2
Francheville	229	256	+ 27	+ 12	288	+ 32	+ 12
Gondreville	1592	2145	+ 553	+ 35	2215	+ 70	+ 3
Jaillon	179	249	+ 70	+ 39	302	+ 53	+ 21
Laneuveville der. Foug	116	147	+ 31	+ 27	143	- 4	- 3
Sexey les Bois	266	291	+ 25	+ 9	323	+ 32	+ 11
Trondes	393	470	+ 77	+ 20	498	+ 28	+ 6
Villey St Etienne	909	1037	+ 128	+ 14	1052	+ 15	+ 1
TOTAUX	7510	8421	+ 906	+ 12	8641	+ 220	+ 3

CAL
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Novembre 1999

LOTISSEMENT « Le Jardin Greffier »

Vente des parcelles

Actuellement , 21 parcelles sur 37 ont été vendues par la Société Espace et Habitat .
Chaque parcelle a une superficie d'au moins 600 m² .

La moyenne est de 700 m² , la plus petite ayant une superficie de 610 m² , la plus grande 890 m².

Les parcelles 18 et 19 ont été vendues à un même acquéreur , ne formant ainsi qu'une seule et même parcelle d'une superficie de 1305 m² .

La parcelle cadastrée AB 237, située entre le cimetière et la propriété Frustin a fait l'objet d'une cession gratuite à la Commune .

Une réflexion est en cours pour un aménagement cohérent de l'espace ainsi libéré autour du cimetière .

Permis de construire :

12 permis de construire ont été déposés .

A ce jour, 8 permis ont été délivrés à :

Mr BOISSY Franck	parcelle 1
Mr POIROT Thierry	parcelle 7
Mr FAUCONNIER Francis	parcelle 11
Mr LAGLASSE Arnaud	parcelle 14
Melle VINCENT Cécilia	parcelle 2
Mr KHOLER Patrick	parcelle 13
Mr DARDENNE Gilles	parcelle 9
Mr BOLLINI Jean Luc	parcelle 8

Les réseaux :

La viabilité est réalisée dans trois tranches :

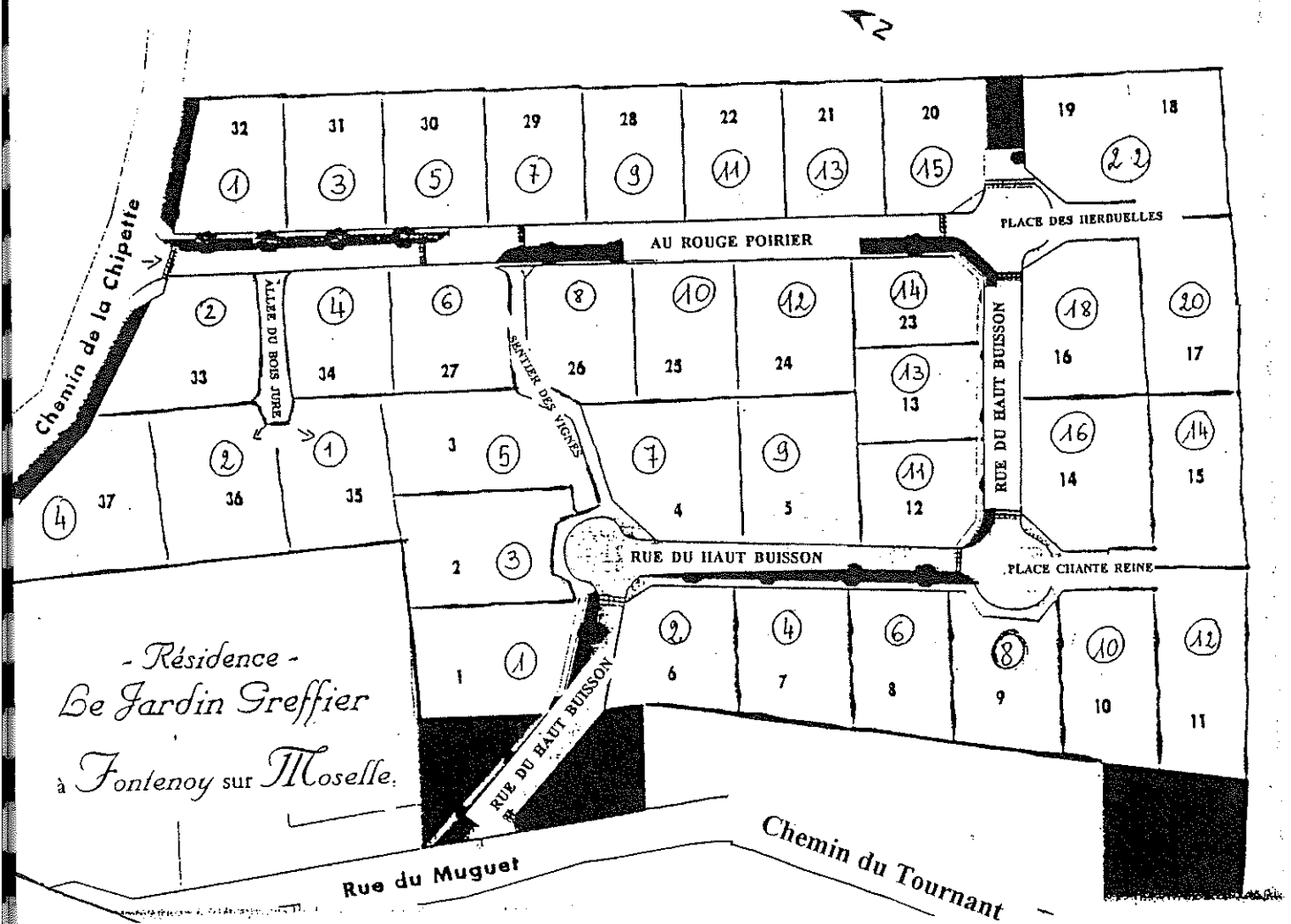
- eau et assainissement : Société SLD de Toul
- électricité et gaz : EDF- GDF
- éclairage public : Société SET de Toul

Le tout est contrôlé par le Cabinet Langlais de Toul , maître d'œuvre et la DDE .

Les eaux usées sont rejetées dans un réseau séparatif, selon la réglementation en vigueur actuellement .

La conduite pour les eaux usées domestiques rejoint celle du village ; les eaux de ruissellement sont amenées vers le piège à hydrocarbure et le bassin de rétention construits en contre-bas

PLAN



Légende :

1 à 37 : numéros des parcelles
 ① à ②② : numéros des habitations

Les numéros des rues, places, allée et sentier, inspirés des lieux-dits du secteur ; les numéros des habitations ont été distribués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 04 novembre 1999.

REMERCIEMENTS

Le C.C.A.S. (Centre Communal d' Action Sociale) vous remercie pour votre générosité lors de :

- l'opération « Brioches de l'Amitié » en faveur des A.E.I.M.
- la collecte de vêtements pour l' Association « Paralysés de France »

&&&&&&&&&&&&&&&&&

La Municipalité remercie les bénévoles qui ont apporté leur aide :

- à l'enlèvement des gravats qui encombrant le grenier de l'église
- au déménagement préalable à la démolition de la « maison Olivier »

et félicite tous les habitants pour l'esprit de solidarité dont ils ont fait preuve après la mémorable tempête du 26 Décembre 1999

&&&&&&&&&&&&&&&&&

C.C.A.S.

Communiqué du G.I.P. , service du maintien à domicile à TOUL

**« Vous êtes momentanément handicapé ou fatigué
le service de portage de repas à domicile est là pour vous aider »**

Renseignez-vous auprès du service accueil du Centre Hospitalier
Ou auprès de la Mairie

Bien sincèrement à vous tous.

Je tiens personnellement à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à réaliser mon action matérielle pour le Kosovo.

J'ai reçu la somme bien généreuse de 3800 Ffr; j'ai donc acheté du matériel scolaire, de la nourriture et complété le lot de produits d'hygiène fournis par quelques dentistes et pharmaciens.

En plus de tout cela SINGER à Touss m'a fourni une machine à coudre gratuitement, d'autre part LECLERC a donné des denrées pour une valeur de 250 Ffr.

Philippe m'a envoyé une lettre dont le duplicata est sur le panneau d'affichage jaune sur la place de l'église; je suis heureux de vous faire partager son contentement.

Je peux vous assurer que FONTENAY a montré un très beau reflet de générosité qui a profondément touché les personnes qui sont allés directement porter tout cela en Yougoslavie.

Merci encore infiniment pour toute votre aide.

Fontenay

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

*Mr et Mme DUMAS
Et leurs enfants
15 rue du Monument*

*Mr et Mme STASZAK
Et leur fille Eva
1 rue de la Libération*

*Mr et Mme ZELLER
Et leurs enfants
20 rue de la Libération*

*Mr WNECZAK et Melle LEFEEZE
11 rue de la Loi*



NAISSANCES

- Le 27 avril 1999* *Tanguy CHAPEAUX*
20 rue de la Libération
- Le 08 mai 1999* *Clément HOTTIER*
5 rue du Monument
- Le 17 juin 1999* *Eva STASZAK*
1 rue de la Libération
- Le 03 août 1999* *Angèle et Mathilée COLLIGNON*
26 rue du Monument
- Le 07 octobre 1999* *Estelle WINIARSKI*
15 rue de la Loi
- Le 30 novembre 1999* *Mylène AUBRY*
14 rue de la Libération



BIENVENUE AUX NOUVEAUX PETITS FONTENOYENS

ET FELICITATIONS A LEURS PARENTS

MARIAGES



**Jennifer, Stéphane
Et leurs parents**

22 mai 1999 HOQUET Katia et BAUMEL Fabrice

12 juin 1999 LOUIS Colette et POIRSON Patrick

14 août 1999 NICOLAS Jennifer et GERARD Stéphane

28 août 1999 KESSLER Pascale et PATAIN Michel



**Katia, Fabrice
Et leur fille Julie**

MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR !

3^{ème} RENCONTRE DES « FONTENOY »

27 JUIN 1999

A FONTENOY- LE CHATEAU



Fontenoy le Château

remise du cadeau



photo-souvenir

avant la séparation

**RENDEZ-VOUS POUR LA 4^{ème} RENCONTRE
A FONTENOY EN PUISAYE LE 25 JUIN 2000 !**

A NOTER

MAIRIE : ouverture au public : le mercredi de 16 h à 18 h
le vendredi de 17 h à 19 h

Présence de la secrétaire :

Le lundi toute la journée

Le mercredi après midi

Le vendredi matin

TELEPHONE : 03.83.63.90.38
03.83.63.69.44 ou 06.81.56.17.12 (en cas d'urgence)

TELECOPIE : 03.83.63.69.40

BIBLIOTHEQUE : ouverture au public :
Le vendredi de 18 h à 19 h